



30^{ème} Session
de la Commission des Nations Unies pour la Prévention et la Justice
Pénale
(CCPCJ)

Déclaration du Royaume du Maroc

Prononcée par

M. Azzeddine FARHANE, Ambassadeur, Représentant Permanent

Vienne, 16 mai 2022

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 31^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale (CCPCJ). Votre longue expérience constitue autant de gages pour la réussite des travaux de cette session. Soyez assuré de la pleine et entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission.

Mes félicitations vont également aux distingués membres du bureau, ainsi qu'aux membres du secrétariat pour les efforts déployés pour assurer la préparation de cette session et son déroulement dans de bonnes conditions en dépit des contraintes de la pandémie du Covid19. Ma délégation s'associe aux déclarations du G77+la chine et du groupe africain.

Monsieur le Président,

Il est certain que notre session se tient dans un contexte international qui nécessite, plus que jamais, le renouvellement de notre engagement commun en faveur de la lutte contre le phénomène de la criminalité transnationale organisée selon *une approche concertée et intégrée, et une démarche équilibrée et multidisciplinaire, avec comme objectif fondamental une mise en œuvre optimale du corpus juridique international* en matière de lutte contre la criminalité transnationale.

Dans ce contexte, ma délégation apprécie, à sa juste valeur, le choix de la thématique de cette session sur le « *Renforcement de l'utilisation des preuves numériques dans la justice pénale et la lutte contre la cybercriminalité, y compris l'abus et l'exploitation de mineurs dans des activités illégales avec l'utilisation d'Internet* ». Cette thématique permettra, indubitablement, à toutes les délégations de faire état de leurs contributions aux efforts internationaux pour lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, notamment après la pandémie Covid19, dont les conséquences sont multiples et ont provoqué de nouvelles tendances de criminalité.

Monsieur le Président

Le Royaume du Maroc réaffirme son engagement pour une mise en œuvre optimale de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels en tant qu'instruments internationaux en la matière. Ces instruments représentent un *cadre juridique complet et un référentiel international valide*, pour lutter collectivement contre les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée.

Dans cette optique, le Royaume du Maroc, qui a élaboré une stratégie multidimensionnelle et globale visant à prévenir le crime et à garantir la justice pénale, a placé la lutte contre le terrorisme en tête de ses priorités sécuritaires et a développé une *stratégie holistique et intégrée* de lutte contre le terrorisme basée sur un système à trois piliers : *le renforcement de la sécurité intérieure, la lutte contre la pauvreté et la réforme du champ religieux*.

Parallèlement, Maroc a renforcé son arsenal juridique à travers l'adoption des lois relatives à la lutte contre le terrorisme, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. De même, le Maroc a adopté, dans le cadre de la restructuration du champ religieux, une série de mesures visant notamment à lutter contre les différentes formes d'extrémisme et de radicalisation et à promouvoir les valeurs de modération et de tolérance consacrées par l'Islam.

S'agissant de sa contribution aux efforts internationaux de lutte contre le Terrorisme, le Maroc a abrité, la semaine dernière, *la Réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech, organisée pour la 1ère fois en Afrique*. Cette réunion constitue une *étape importante dans la poursuite de l'engagement et de la coordination internationale dans la lutte contre Daech*, en consacrant, pour la première fois de son ordre du jour, une *session dédiée à l'Afrique*, ayant permis aux pays de la coalition, un échange franc et dialogue fructueux entre toutes les délégations sur les défis sécuritaires auxquels fait face le Continent Africain.

En effet, Daech détient l'infâme record de devenir le groupe terroriste le plus meurtrier du monde en 2021, et l'Afrique est devenue sa principale cible, subissant *41% de toutes les attaques de Daech dans le monde*. Le Sahel, lui seul, abrite les groupes terroristes qui se développent le plus rapidement et qui font le plus de victimes dans le monde, comptant *35% des morts dus au terrorisme dans le monde en 2021, contre seulement 1% en 2007*. Ce qui nécessite la promotion de l'appropriation, par les Etats, de politiques et de stratégies antiterroristes efficaces.

La réussite de cette Conférence qui a été sanctionnée par la Déclaration de Marrakech, est le résultat de l'engagement du Maroc dans le cadre de sa *co-présidence, pour trois mandats consécutifs, le Forum Global de Lutte contre le Terrorisme*, dont il est membre fondateur.

Ce Forum, faut-il le rappeler, a adopté *deux documents de bonnes pratiques portant sur les domaines de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent* pouvant mener au terrorisme, ainsi que sur la lutte contre le lien pouvant exister entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

Par ailleurs, et dans le cadre de son partenariat avec les Nations Unies, le Maroc abrite, depuis 2021, le premier Bureau des Nations Unies pour la Lutte contre le terrorisme et la Formation en Afrique, qui offre des formations sur la lutte antiterroriste, le maintien de l'ordre, la gestion de la sécurité aux frontières, la prévention de la présence de radicaux, et les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme, afin d'aider les pays du continent africain à se mettre à niveau et à rendre plus efficaces leurs activités de lutte contre le terrorisme.

Dans la continuité de ses efforts pour promouvoir la paix et la sécurité régionale, le Maroc a inauguré, en fin mars dernier, à Dakhla, un **Centre International de Recherches sur la Prévention des Enfants Soldats**.

En effet, l'implication du Maroc dans les efforts visant à lutter contre le recrutement des enfants-soldats est motivée par **l'adoption, en 2020, des Principes de Vancouver** qui encadre la protection des enfants en temps de conflits et met un terme à leur exploitation par les groupes et milices armées dans le monde, étant précisé que la proportion d'enfants vivant dans des zones de conflit et qui risquent d'être recrutés et utilisés par des groupes armés a triplé, passant de moins de **5% en 1990 (99 millions d'enfants) à plus de 14% en 2020 (337 millions d'enfants)**.

Ce centre va se pencher de manière anticipative sur l'examen et le suivi du phénomène du recrutement des enfants-soldats dans le monde entier, en faisant appel à des cadres et académiciens issus de tous les continents qui seront dotés de mécanismes de contrôle et de suivi des diverses violations dans les zones de conflit à travers le monde.

Monsieur le Président

S'agissant de la Migration qui constitue un de nos défis majeurs, le Maroc s'est doté d'une politique migratoire qui s'érige en modèle régional de gestion de la problématique migratoire, à la fois **responsable et solidaire**, et qui repose sur trois principaux piliers : **la solidarité, la responsabilité et la coopération internationale**.

En effet, le Royaume du Maroc s'est doté, depuis 2013, d'une « *Stratégie nationale d'immigration et d'asile* » qui a permis, entre autres, l'organisation d'opérations de régularisation exceptionnelles des étrangers **en situation irrégulière qui ont bénéficié à plus 50.000 personnes provenant pour la majorité de l'Afrique subsaharienne, leur conférant une intégration au sein de la société marocaine à travers notamment l'accès au marché de l'emploi, aux services publics de l'enseignement, de la santé et même de la couverture sociale**.

Dans cette perspective, le Maroc continue à déployer des efforts d'envergure, quotidiennement, notamment en termes **de démantèlement des réseaux de trafic des migrants** et d'avortement des tentatives de migration irrégulière.

S'agissant de la contribution du Maroc durant ces deux dernières décennies au débat international sur la migration, mon pays a fait des propositions concrètes globale dans leur contenu et pragmatique dans leur mise en œuvre.

En effet, sur le plan africain, Sa **Majesté le Roi Mohammed VI**, en sa qualité de « **Leader de l'Union Africaine sur la Question de la Migration** », a été à l'initiative de l'élaboration de « **L'Agenda Africain pour la Migration** », incluant la mise en place d'un « **Observatoire Africain de la Migration** », première instance de l'UA en matière de migration.

Cet observatoire a pour objectif de développer un processus de collecte, d'analyse et d'échange d'informations entre les pays africains dans ce domaine.

Cette vision continentale converge avec l'engagement international du Maroc qui a abrité, en décembre 2018, la Conférence internationale sur la migration sous l'égide de l'ONU ayant adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le cadre de la recherche constante de compromis novateurs entre gestion des frontières et protection des droits humains des migrants, et entre migration et développement.

Monsieur le Président

Le Maroc a adopté, depuis 2016, une **loi relative à la traite des êtres humains** ayant pour objectif d'adapter la législation nationale à celles internationales, notamment au Protocole sur la traite des personnes de la Convention des Nations Unies de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée. Ce texte de loi fournit un cadre législatif qui permet aux institutions et à la société civile marocaine de s'engager dans la lutte contre la traite, dans un effort cohérent de réponse globale en collaboration avec d'autres pays.

Dans cette dynamique, le Maroc a lancé, le mois de mars dernier, le **premier Plan d'Action National sur les Femmes, la Paix et la Sécurité**.

Ce Plan d'Action National s'inscrit dans le cadre du Projet Royal pour la promotion de l'égalité hommes-femmes comme fondement d'une société juste, démocratique et égalitaire.

L'agenda Femmes, Paix et Sécurité est porteur d'un potentiel transformateur, car il reconnaît que le développement ne peut être durable s'il n'est pas inclusif ; que la paix ne peut être réalisée si elle n'associe pas les femmes ; et que la sécurité ne saurait être complète si elle ne prend pas en compte les besoins des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables

Monsieur le Président,

L'ampleur grandissante des phénomènes de l'immigration illégale, de la traite des personnes et du trafic de drogue et d'armes exige, plus que jamais, **une coopération interétatique renforcée et une plus grande implication des organisations sous régionales régionales et internationales pour combattre efficacement le fléau de la criminalité internationale organisée**

Dans ce contexte, le Maroc est convaincu de la capacité et l'expertise de l'ONUSC pour coordonner l'action collective de la communauté internationale en vue de promouvoir une coopération solidaire et inclusive entre tous les acteurs concernés, en l'occurrence les Etats et les différentes organisations internationales et régionales et les institutions internationales.

Il s'agit en fait de mettre en place une stratégie globale et intégrée visant à neutraliser la propagation de la criminalité transnationale organisée, stopper les activités illicites de tout genre des réseaux mafieux et améliorer le climat de sécurité dans les pays et les régions concernées.

En définitive, le meilleur rempart contre la criminalité organisée, au-delà de la coopération interétatique et de l'implication du système onusien, réside pour chaque Etat dans la promotion d'un développement durable, la mise en place d'institutions démocratiques stables crédibles et légitimes, ainsi que d'une gouvernance respectueuse de l'Etat de droit aux plans économiques et social.

Je vous remercie de votre attention